

# ROQUEFORT

MONOGRAPHIE DU CHATEAU — LES SEIGNEURS — LES HABITATIONS

RURALES ET AGRICOLES DU DOMAINE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE <sup>1</sup>

---

## I.

 LE château de Roquefort, fièrement campé sur la rive gauche du Gers, en face de la station de Sainte-Christie <sup>2</sup>, un peu plus à l'ouest cependant, est-il bien un de ces ouvrages de défense construits sur les limites du comté d'Armagnac qui avoisinaient le comté de Gaure, peu après que celui-ci eut été donné à l'Angleterre, par le traité du 29 avril 1287 ?

On peut, tout à la fois, dire oui et non.

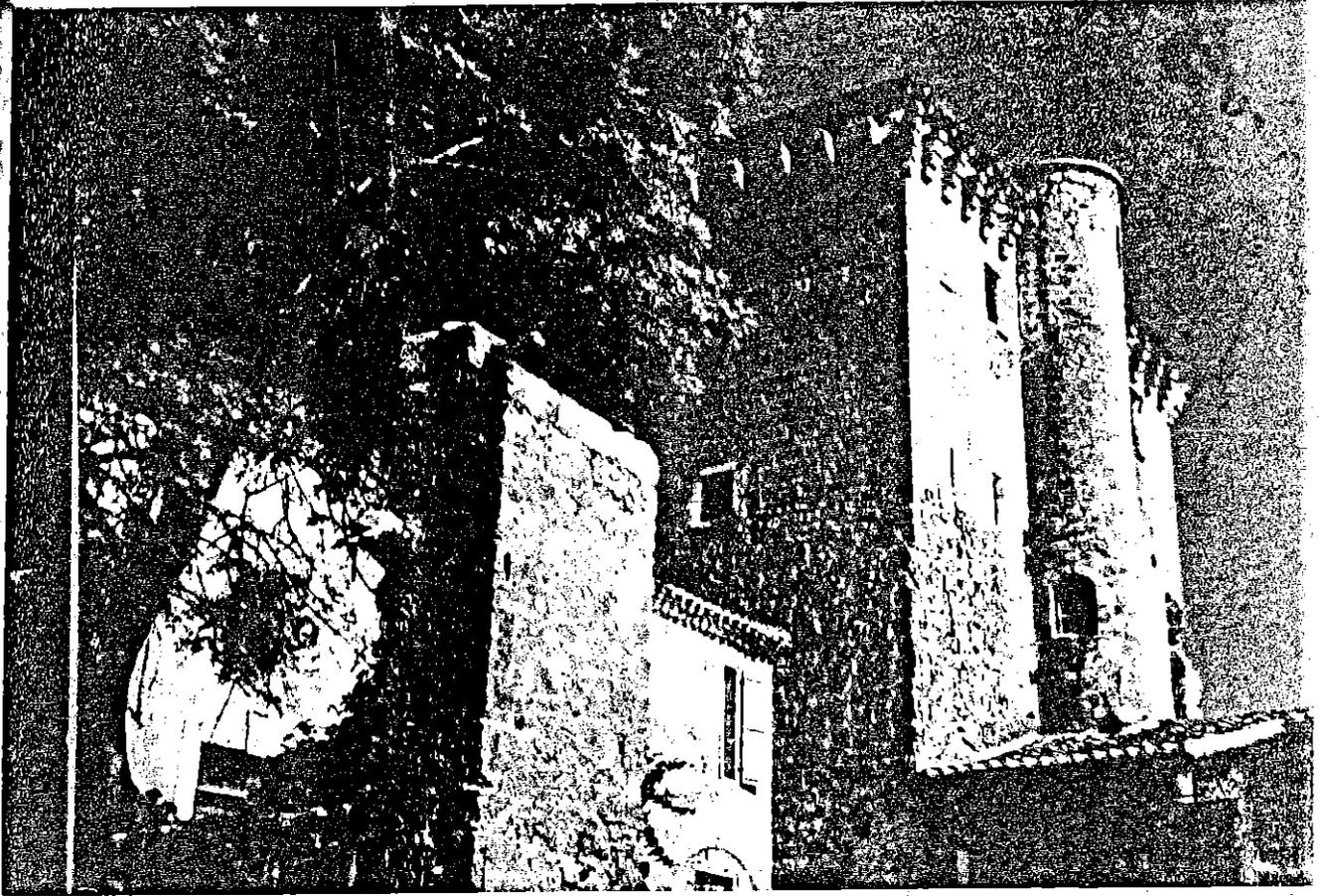
Si, à première vue, cette sorte de donjon carré paraît être le produit d'une seule jetée, son étude attentive amène à conclure qu'il renferme des constructions de deux époques différentes.

*Constructions de la première époque.* — C'est l'angle sud-est, *a*, qu'on peut seul prétendre avoir été édifié à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au XIV<sup>e</sup> <sup>3</sup>. Encore faut-il dire que la partie supérieure porte la marque des constructions plus récentes.

<sup>1</sup> Il a été parlé de Roquefort dans : *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre de 1907, p. 250 et seq., et p. 325 et seq. — *Item*, 1910, 4<sup>e</sup> trimestre, p. 309.

<sup>2</sup> Ligne du chemin de fer du Midi, Agen-Tarbes.

<sup>3</sup> Sur le plan, cette construction du XIII<sup>e</sup> siècle est figurée en traits obliques.



1954

Il consiste en une simple tour carrée de 6<sup>m</sup> 30 de dimensions extérieures; les murs, sur chacune des faces, ont 1<sup>m</sup> 40 d'épaisseur. Ce qui reste de cette première construction atteint seulement au tiers de la hauteur du second étage du château. C'est jusqu'en cet endroit que l'appareil du revêtement extérieur, plus effrité au dehors, rougi comme s'il avait souffert de quelque incendie, et que l'on pourrait croire même quelque peu disloqué, indique qu'on est en présence des plus anciens vestiges.

A l'intérieur, cette tour renferme la plus grande curiosité de tout le monument. A partir du sol et jusqu'à environ deux mètres de hauteur, elle était bâtie en maçonnerie pleine comme pour défier toutes les tentatives de la sape. Au dessus de cette maçonnerie pleine se trouvait un compartiment carré de 3<sup>m</sup> 50 de côté, haut d'environ cinq mètres, sans aucune ouverture sur les parois latérales. C'était un bien sombre cachot s'il servait de prison! Les malheureux qu'on y enfermait étaient descendus par une ouverture carrée pratiquée dans la voûte; et c'est par là seulement qu'ils recevaient aussi le jour, l'air et les vivres.

Il n'est pas étonnant que les habitants de la contrée aient voulu voir dans ce réduit le fameux *quant in pace*<sup>1</sup> au fond duquel, pensent-ils, les maîtres des manoirs féodaux précipitaient les victimes de leur colère et de leurs injustices sur les pointes aiguës ou les lames d'épées tranchantes et où ils les oublièrent à jamais! Mais il a été démontré, une fois de plus, qu'en Gascogne au moins, cette légende du *quant in pace* n'a pas de fondement. En effet, le propriétaire actuel, voulant ouvrir la porte qui se voit au fond de la cour, pénétrant dans le donjon féodal, à l'angle que fait avec lui la maison moderne qu'on y a accostée, a dû traverser, de part en part, pour la percer, les deux murailles sud et nord et toute la maçonnerie pleine. L'issue qu'il a pratiquée, dans cet amas de matériaux résistants, forme maintenant un gracieux couloir, de plus de six mètres de long, qui éclaire ce qui fut un sombre cachot jusqu'à sa voûte cintrée, où l'on voit

<sup>1</sup> Corruption de la formule liturgique : *requiescant in pace*.

bien aujourd'hui la fameuse trappe par laquelle on descendait les prisonniers. Mais il n'a trouvé ni épées, ni lances, ni fers, ni ossements d'aucune sorte au fond de cette mystérieuse geôle<sup>1</sup>.

Il ne reste pas autre chose de la construction du XIII<sup>e</sup> siècle. On peut même se demander si elle fut jamais plus importante que ce qui se voit. Il ne serait pas étonnant que les comtes d'Armagnac n'aient voulu, en cet avant-poste, en face des châteaux anglais de Sainte-Christie, Casteljaloux, etc., qu'une simple tour de guêt où l'on montait par une échelle, et dont le réduit inférieur, que nous avons décrit, était destiné à servir de magasin d'approvisionnement. Les fortes citadelles de Lavardens et Jegun, situées en arrière, en des pays plus accidentés, devaient suffire, dans leur pensée, à la défense de cette partie de leurs états.

*Constructions de la seconde époque.* — Le XV<sup>e</sup> siècle fut l'époque de la transformation de la plupart des châteaux gascons. Celui de Roquefort, qu'on ne peut ranger dans cette catégorie, fut construit alors seulement et dans le style à la mode. Toutefois, les moulures cannelées ou arrondies des meneaux et des vestiges des cheminées attestent que ce monument ne peut être antérieur aux dernières années de ce siècle.

Une cour carrée, de 25 mètres de côté, close de murs au revêtement en appareil moyen, *b*, ayant son entrée au midi, *c*, et destinée à servir de cour d'honneur, fut tracée, laissant isolée, au centre, mais appuyant plutôt vers l'angle nord-ouest, la tour du XIII<sup>e</sup> siècle dont les murs se trouvèrent parallèles avec ceux de la nouvelle enceinte. Ces nouveaux murs reçurent la même épaisseur que les anciens qui avaient 1<sup>m</sup> 40.

L'orientation donnée aux bâtisses du XV<sup>e</sup> siècle permit d'encla-

<sup>1</sup> Une longue détention dans un cachot noir, comme celui-ci, suffirait pour avoir raison des plus solides tempéraments. On sait qu'un supplice de ce genre que Bernard VII, comte d'Armagnac, fit subir à Gérard V, comte de Pardiac, dans le château de Lavardens, voisin de celui de Roquefort, suffit pour mettre la victime dans un état de langueur qui fut suivi de sa mort après quelques jours de mauvais traitements qu'elle eut ensuite à souffrir dans le château de Rodèle, en Rouergue.

ver la tour primitive dans le nouveau château qui occupe, avec elle, le quart de la superficie de la cour d'honneur et qui, de forme carrée lui aussi, a près de 13 mètres sur chacune de ses faces. Le terrain formant une déclivité assez prononcée de l'ouest à l'est, le château, qui a 18<sup>m</sup> 25 jusqu'au-dessous du toit à l'ouest, dépasse 21<sup>m</sup> de hauteur à l'est.

Le sous-sol résultant de cette déclivité ne fut pas utilisé pour des caves, mais remblayé. On eut de la sorte, au rez-de-chaussée, une surface plane, même dans la cour, contre le mur nord de laquelle furent, dès l'origine, adossés, sinon des écuries pour les roncins ou les palefrois des seigneurs et les haquenées des dames, — peut-être occupaient-elles le rez-de-chaussée du donjon, — du moins des appartements et des dépendances, *d*, à l'usage du personnel de service <sup>1</sup>.

On entrait dans le château par une porte ouverte dans le mur du midi, *e*, reliant l'enceinte de l'ouest à la vieille tour du XIII<sup>e</sup> siècle : elle est aujourd'hui murée et dissimulée dans la maison moderne, *f*, agrippée au monument et bâtie en 1829 <sup>2</sup>. On pouvait y entrer aussi par la porte de la tourelle ronde, *g*, bâtie au XV<sup>e</sup> siècle, à demi encastrée dans le mur du levant, ce qui permettait de communiquer directement avec les bâtiments appuyés contre le mur nord de la cour d'honneur. Dans cette tourelle se trouve l'escalier à vis dont les marches ont 0<sup>m</sup> 70 de long ; il donne accès à tous les étages. La porte extérieure de la tourelle est murée aussi maintenant <sup>3</sup>.

Aujourd'hui, on entre par une porte pratiquée dans le mur

<sup>1</sup> A l'époque de la construction de Roquefort, les grandes guerres avaient pris fin, et les nobles déployaient leur endurance et leur entraînement dans les plaisirs de la chasse. Celui qui construisit ce château dut se préoccuper du logement des breniers et veneurs, du local pour les chiens et l'attirail de chasse, de la fauconnerie surtout, fort en honneur en ce temps-là. De là, probablement, l'enceinte de la cour, bâtie en même temps et dans le même appareil que le château ; et les ouvertures, moins larges que des croisées, plus ouvertes que des mourtrières, au mur du nord, devaient donner du jour à ces différents logis.

<sup>2</sup> La voussure de cette porte d'entrée apparaît de l'intérieur.

<sup>3</sup> Quant aux ouvertures destinées à éclairer l'escalier à vis et qu'on aperçoit de l'extérieur, elles doivent être l'œuvre des ouvriers de peu de goût du XVIII<sup>e</sup> siècle.

nord à laquelle on grimpe par un escalier assez rapide abrité sous un auvent. Celle-ci a été pendant longtemps, depuis l'enclavement de la vraie porte d'entrée dans la maison moderne, la seule ouverture donnant accès dans le manoir. On sait que le propriétaire actuel en a pratiqué une autre, beaucoup plus accessible, dans toute la maçonnerie pleine de la tour; par elle, on entre directement de la cour d'honneur dans le château.

A l'intérieur, l'appartement a la forme d'une grande équerre dont l'arête nord-ouest de la vieille tour formerait l'intersection des lignes intérieures de l'angle. Cette disposition, qui se retrouve à tous les étages, n'est pas de bon goût. Mais à l'époque où les seigneurs habitaient Roquefort, des cloisons ou de simples tentures partant de la tour et rejoignant soit le mur de l'ouest, soit le mur du nord, divisaient l'appartement en deux, peut-être même en trois compartiments, l'un éclairé à l'est, l'autre au nord, le troisième au midi.

Dans l'intérieur des étages, il y a peu à remarquer au point de vue archéologique et architectural.

*Le rez-de-chaussée* a été partagé en deux compartiments rectangulaires : celui de l'ouest, dans lequel on voit la voussure intérieure de l'ancienne porte d'entrée au mur du midi, sert de décharge; l'autre, celui de l'est, sert de cuisine. C'est dans celle-ci que vient aboutir le corridor percé dans la maçonnerie pleine de la vieille tour. Deux ouvertures en forme de meurtrières à l'ouest, et deux au nord éclairaient primitivement cet étage<sup>1</sup>.

*Le premier étage*, à peine un peu plus haut que l'entresol des maisons modernes de rapport de nos grandes villes, est bas et sombre; il est éclairé seulement par de longues et étroites meurtrières.

Les poutres, à cet étage, ne pénétrant pas dans les murs, mais posées seulement et retenues d'une manière assez disgracieuse par des brides en fer sur des pièces de bois enfoncées dans la construction au midi et au nord, témoignent du mauvais goût

<sup>1</sup> Celles du nord ont été agrandies.

des entrepreneurs qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, restaurèrent l'intérieur du château<sup>1</sup>.

Dans le coin sud-est, pas d'ouverture pour entrer dans la tour du XIII<sup>e</sup> siècle.

*Le second étage*, qu'habitaient les premiers seigneurs du manoir, est celui qui correspond aux grandes ouvertures à meneaux qui se voient, de l'extérieur, aux façades sud, est et nord<sup>2</sup>. D'autres ouvertures, moins larges mais aussi hautes, aujourd'hui à peu près murées, se voient près de l'angle nord-ouest de ce même étage : elles sont assurément de la construction du XV<sup>e</sup> siècle. Toutes ces croisées ont des sièges en pierre dans leur embrasure.

On retrouve encore, à cet étage, des vestiges de la peinture dont ces appartements furent décorés. On remarque aussi, encastré dans l'angle nord-est, les restes d'un évier triangulaire<sup>3</sup>.

De la grande cheminée qui était destinée à chauffer cet appartement, les jambages, la corniche et le tuyau ont été enlevés<sup>4</sup>. Il ne reste plus que les deux encoignures plantées dans le mur nord.

C'est seulement par ce second étage qu'on peut pénétrer dans le petit appartement carré de la vieille tour du XIII<sup>e</sup> siècle : il mesure 3<sup>m</sup>50 de côtés. Au sol de cet appartement s'ouvrait la trappe qui permettait de descendre dans le réduit, situé au-dessous, que nous avons signalé. L'inventaire de 1752 rapporte que ce petit cabinet, maintenant éclairé par une croisée au midi<sup>5</sup>, était voûté : il l'est encore.

<sup>1</sup> Les experts qui visitèrent le château de Roquefort et en firent l'inventaire, le 6 mars 1752, semblent avoir omis de s'occuper de cet étage.

<sup>2</sup> Voir la photographie.

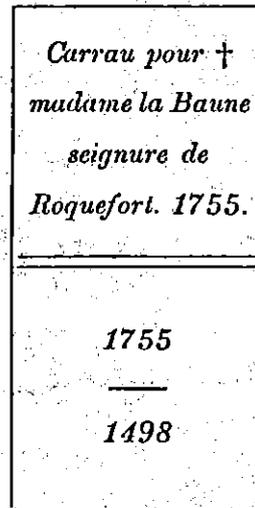
<sup>3</sup> Chose curieuse : dans l'embrasure de la croisée du nord, qui a été murée, un des derniers propriétaires a bâti un four à cuire du pain.

<sup>4</sup> Ils ont servi à la construction de la cheminée de la cuisine de la maison bâtie en 1829, où on les voit encore.

<sup>5</sup> Les deux étroites lucarnes et les deux meurtrières que, de l'extérieur, on voit à la hauteur de cet étage, sur le mur de l'est, sont murées. Nous pensons qu'avant la restauration du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une des lucarnes donnait du jour et de l'air au petit cabinet, et que la petite croisée du midi date de cette époque seulement.

Dans cet appartement, un carrelage fut établi, au xviii<sup>e</sup> siècle, et la trappe dissimulée. Les briques de ce carrelage ont 0<sup>m</sup> 20 de côtés. Il en est deux, juxtaposés, qui portent des inscriptions. La première, *carrau pour † madame La Baune, seigneurie de Roquefort. 1755*. La seconde porte simplement deux dates superposées et séparées par un trait : 1755 et 1498.

Ces renseignements, pour ce qui est des dates, sont très intéressants. A notre avis, la date de 1755 est celle où fut exécutée la restauration du château après l'inventaire de 1752; 1498 est celle de la construction que nous datons du xv<sup>e</sup> siècle.



*Le troisième étage*, immédiatement sous le toit, est la répétition du second. Ici aussi la cheminée du grand appartement a complètement disparu. Les ouvertures qui lui donnent du jour, au nord, à l'est et au midi — celle-ci murée — sont de dimensions moindres qu'à l'étage inférieur et n'ont pas de meneau horizontal.

La cellule supérieure du sommet de la tour du xiii<sup>e</sup> siècle était voûtée jusqu'en ces derniers temps, comme celle qui est au second étage et comme le réduit obscur lui-même. Le propriétaire actuel a démoli cette voûte parce qu'elle s'écroulait et qu'elle lui paraissait compromettre la solidité du château qu'il a dû faire ancrer sur ce point<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'inventaire de 1752 ne parle pas de cette voûte ni de cette salle.

Cette petite cellule possède, dans le mur du midi, une ouverture jumelle assez curieuse. Ce ne pouvait être une croisée : elle est sans embrasure et le meneau vertical affleure la surface intérieure du mur; du dehors, on n'en voit nulle trace. Enfin deux trous carrés, pareils à ceux du foyer d'un fourneau, sont à remarquer dans l'entablement de cette énigmatique excavation. C'était, sans doute, un vulgaire placard, et les deux orifices carrés du fond servaient de cachette pour les objets les plus précieux.

Dans le coin sud-est enfin de cette salle supérieure prenait naissance un étroit escalier à vis qui montait jusqu'au chemin de ronde et aux mâchicoulis qui reposaient sur des consoles à quatre ressauts qui ornent encore le sommet des murs du château de Roquefort et lui donnent l'aspect des constructions de la grande époque féodale.

## II.

Les plus anciens seigneurs de Roquefort que nous connaissons sont les de Biran.

Avant la loi de Séparation, on trouvait aux archives du Grand Séminaire d'Auch plusieurs essais généalogiques sur la vieille famille des barons de Biran. L'un d'eux, que nous avons consulté, disait : « La branche aînée des barons de Biran finit, vers 1300, par des filles, tandis que la postérité masculine de la maison se continua dans une branche cadette par les seigneurs de Roquefort, de Casteljaloux, de Puységur, de laquelle sont issus les seigneurs de Lamothe-Goas <sup>1</sup> ».

L'opinion émise dans cet essai généalogique, œuvre de quelque feudiste du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui fait remonter les Biran de Roquefort aux barons de Biran, n'est point confirmée : au contraire, les documents mis à jour et les études parues depuis sembleraient la combattre.

M<sup>gr</sup> de Carsalade, dans la séance du 2 octobre 1893, en pré-

<sup>1</sup> Archives du Séminaire d'Auch : *Essai généalogique sur la maison de Biran.*

sentant aux membres de la Société Archéologique du Gers le *Cartulaire Vert* du Chapitre d'Auch qu'il venait de retrouver, affirmait que Maurin de Biran, le premier des Biran seigneurs de Roquefort, était un bourgeois d'Auch enrichi par les libéralités de ses maîtres, les comtes d'Armagnac, et l'exercice des charges publiques<sup>1</sup>. M<sup>sr</sup> de Carsalade ajoutait : « Je ne sais si Maurin de Biran était du sang du comte, son maître, mais il est sûr que dans la plupart des actes que j'ai vus il est qualifié de bourgeois de la cité d'Auch<sup>2</sup> ».

Depuis, on est allé jusqu'à faire de ce gentilhomme un fils naturel de Jean I<sup>er</sup>, comte d'Armagnac<sup>3</sup>.

Quelle que soit l'origine de Maurin de Biran, on ne peut mettre en doute que c'était un puissant seigneur du xiv<sup>e</sup> siècle. Conseiller ou chargé d'affaires du comte d'Armagnac, son nom revient souvent dans les actes publics passés au nom de la maison comtale après 1350. En 1357, il reçut du comte d'Armagnac les seigneurie et château de Puységur, canton de Fleurance. Lui-même acquit Roquefort et Casteljaloux, et des fiefs dans la ville d'Auch<sup>4</sup>.

Le 18 juin 1378, Maurin de Biran perdait son fils Jean qu'il faisait ensevelir dans la cathédrale d'Auch où il choisissait encore sa propre sépulture et celle des autres membres de sa famille à perpétuité<sup>5</sup>.

En 1384, il faisait don au chapitre de la somme énorme de 500 florins d'or en retour de la faveur que les chanoines lui avaient accordée.

Maurin fonda encore trois obits perpétuels. Tous les jours, trois chapelains devaient célébrer trois messes dans la chapelle

<sup>1</sup> *Revue de Gascogne*, I<sup>re</sup> série, XXXV, pp. 51, 52. — *Soirées archéologiques*, 1894.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, II<sup>e</sup> série, 1908, p. 17. — ESCARNOT, *Le château de Puységur*, Auch, impr. Centrale, 1908, p. 6.

<sup>4</sup> DE CARSLADE, dans *Revue de Gascogne*, I<sup>re</sup> série, 1894, p. 52. — *Soirées archéologiques*, 1894.

<sup>5</sup> A. BRANET, dans *Revue de Gascogne*, I<sup>re</sup> série, 1898, p. 388 et seq : *La pierre tombale de Jean de Biran*, avec une lithographie. — *Soirées archéologiques*, 1898.

Saint-Jean de la cathédrale, où était son tombeau, pour les vivants, pour les morts et en l'honneur de la sainte Croix.

Il fondait encore une messe matutinale qui devait être célébrée tous les jours au maître-autel de la cathédrale, et il exigeait qu'elle fût sonnée pour que le peuple pût s'y rendre.

Aux Cordeliers d'Auch, il fonda aussi trois obits : un pour son père et sa mère ensevelis dans leur église, un pour lui et un pour les membres de sa famille<sup>1</sup>.

Ses descendants furent, pendant deux cents ans, paisibles seigneurs de Roquefort, accrurent la prospérité, sinon le prestige qu'il avait lui-même acquis à sa maison, et, en 1498, si c'est bien la date de sa construction que nous avons trouvée inscrite sur le pavé de l'une de ses salles, ils firent construire le château.

Signalons, parmi ses descendants, Bernard de Biran, seigneur de Roquefort, présent au contrat de mariage (19 octobre 1538) entre Anne de Béon-Armentieux et Amanieu de Montlezun, seigneur de Laas, en Pardiac<sup>2</sup>.

Bernard fut peut-être le dernier des Biran à jouir du titre de seigneur de Roquefort. Il semble que sa mort, survenue dans le second quart du xvi<sup>e</sup> siècle, ait occasionné un long et difficile procès quand vint l'heure du règlement des comptes entre ses enfants mineurs qui furent : Izabeau de Biran, Agne de Biran qui épousa Oddet de Massas, François et Blaise de Biran. Son épouse était demoiselle Agne d'Ansan<sup>3</sup>.

M<sup>e</sup> Gaillard de Biran, chanoine de Lectoure, était tuteur de ces mineurs en 1548 et 1549<sup>4</sup>, et noble Jean de Bezolles, seigneur de Crastes, en 1557 et 1558<sup>5</sup>.

Le château de Roquefort, vers cette époque, passa dans une autre famille soit par vente, soit par mariage, et, pendant les

<sup>1</sup> *Revue de Gascogne*, I<sup>re</sup> série, 1894, XXXV, p. 52. — *Soirées archéologiques*, 1894.

<sup>2</sup> *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, III, p. 286.

<sup>3</sup> Archives départementales du Gers, B 7, f<sup>os</sup> 90, 150 et 322.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f<sup>os</sup> 50 et 150.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 322.

guerres civiles et religieuses d'avant 1582, le seigneur du lieu, en sa qualité de gouverneur de la place, y tint garnison au nom du parti catholique<sup>1</sup>.

Si Bernard de Biran fut le dernier de ce nom à jouir des prérogatives des seigneurs de Roquefort, sa race continua à pousser de nombreux et illustres rejetons, entre autres Carbon de Biran de Casteljaloux. (C'est à Casteljaloux que cette famille établit son foyer après avoir délaissé Roquefort vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.) Carbon, lieutenant des gardes servant en Aunis, assiste à une montre ou revue de deux cents hommes d'armes (12 juin 1629)<sup>2</sup>. Ne dirait-on pas que c'est à lui qu'Edmond Rostand a donné un regain de gloire en chantant dans sa ballade de Cyrano :

*Nous sommes les cadets de Gascoigne  
De Carbon de Casteljaloux.*

Il ne nous a pas été possible de suivre, au xvii<sup>e</sup> siècle, la trace des maîtres du château de Roquefort, ni d'apprendre en quelle année il était tombé en possession de la puissante maison de Roquelaure. Il est certain cependant que les ducs de Roquelaure l'eurent parmi leurs dépendances, et qu'après leur mort le duc de Rohan, le vicomte de Chabot baron de Montesquion, le vicomte de Lautrec et son épouse Marie-Louise de Rohan-Chabot, et la sœur de celle-ci, Charlotte-Félicité-Antoinette de Rohan-Chabot, mariée au comte Fernand-Nunes, grand d'Espagne, l'accueillirent en héritage et le vendirent, avec le domaine et les droits seigneuriaux en dépendant, à la marquise de Larroche-Gensac, née Chastenet de Puységur (31 décembre 1751)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Jean Limouzin, fils et héritier de feu Arnaud, et les consuls du lieu de Roquefort étaient en désaccord en 1582. Au temps de la guerre civile, ledit feu Arnaud, qui était de la religion réformée, mais n'avait pas pris les armes et était resté à sa maison, fut contraint d'apporter vingt-quatre sacs de blé et dix sacs de fèves au logis du seigneur de Roquefort, alors gouverneur dudit lieu, pour l'entretien de la garnison qu'y avait mise le parti catholique. En 1582, les consuls de Roquefort sont condamnés à rembourser cette dépense au demandeur (Arch. dép. du Gers, B 9).

<sup>2</sup> *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, III, p. 206.

<sup>3</sup> *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, année 1907, p. 261.

Une expertise suivit cette vente, et, ensuite, quelques réparations furent faites dans l'intérieur du château pour le rendre habitable. Délaissé par ses maîtres un peu avant 1550, c'est-à-dire depuis au moins deux cents ans, le besoin de quelques aménagements de l'intérieur devait se faire sentir.

Cependant, ce n'était pas pour elle-même que la marquise de Gensac, qui l'avait acheté, devait y faire exécuter quelques travaux. En 1735, trois années après la mort de son mari, elle avait quitté le château du Claux ou de Gensac, près de Montauban, qu'elle avait pris en aversion après une série de deuils; et elle s'était retirée à Puysegur où elle avait fait construire, à l'ombre du vieux manoir, une belle habitation moderne. C'est là qu'elle habitait lorsqu'elle acheta Roquefort<sup>1</sup>.

D'un autre côté, d'après l'inscription rapportée plus haut : *Carrau pour madame La Baune, seigneurie de Roquefort, 1755*, qui se lit sur le pavé de l'une de ses salles, nous nous trouvons en présence d'un nom dont les manuscrits consultés ne nous parlent pas. Cette M<sup>me</sup> La Baune était-elle l'une des filles de la marquise de Gensac; celle qui devait être la mère de M<sup>me</sup> de Niquet; ou simplement une amie à laquelle la marquise avait cédé ses droits seigneuriaux sur Roquefort? C'est ce qu'il nous a été impossible d'établir<sup>2</sup>.

Plus tard, la marquise de Gensac elle-même, ou sa fille, laissèrent la propriété de Roquefort à Françoise-Nicole d'Avignon, mariée à Antoine-Magdeleine de Niquet, président à mortier au

<sup>1</sup> *Revue de Gascogne*, II<sup>e</sup> série, 1908, pp. 17 et seq. — ESCARNOT, *Le château de Puysegur*, Auch, imp. Centrale, 1908, pp. 16-18.

<sup>2</sup> Ce nom de La Baune n'est pas cependant totalement inconnu. Il était porté par une famille originaire de Mirande dont les membres exercèrent des fonctions dans les finances pendant près d'un siècle et dans lesquelles ils s'enrichirent. Dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, nous les trouvons seigneurs de Bascons, canton d'Eauze. En 1683, Clément de La Baune était receveur des tailles (anciennes archives du Grand Séminaire d'Auch, notes sur la famille de La Baune). — De 1700 à 1716, « noble dame Marie de La Baune, veuve de M. de La Hitte, habitait le château de Saint-Lary, canton de Jegun, et y jouissait des droits et des pouvoirs seigneuriaux qu'elle y exerçait par le ministère de M<sup>e</sup> Jean Galos, son procureur juridictionnel ». (Archives particulières de l'auteur.)

parlement de Toulouse, l'un et l'autre sont connus par des lettres que nous avons publiées<sup>1</sup>.

M<sup>me</sup> de Niquet garda Roquefort jusqu'à la fin de sa vie, qui dut venir longtemps après la période révolutionnaire. Ce domaine, inventorié pendant la tourmente<sup>2</sup>, ne fut pas vendu cependant, car M<sup>me</sup> de Niquet n'émigra pas. Après elle, ses héritiers finirent par s'en dessaisir. La baronne de Vandœuvre, qui habitait en Champagne, vendit le manoir, vers 1837, aux nommés Tissier et Adam. Bientôt, Tissier demeura seul propriétaire, et, en mourant, le laissa à un neveu, qui habitait Montaut, qui portait le même nom qu'à lui, et qui le vendit, en 1876, à M. Pellefigue, maire de Roquefort, qui le possède encore<sup>3</sup>.

Avant 1837, une autre héritière ou descendante des héritiers des Niquet, la comtesse de Bezolles, avait vendu quelques métairies et la part du domaine qui lui était revenue.

### III.

Au moment de la vente du 31 décembre 1751<sup>4</sup>, il fut convenu, entre vendeur et acheteur, que des experts seraient nommés par les parties pour faire la vérification de l'état où se trouvaient alors les château, moulin, maisons, métairies et biens dépendants du domaine. C'est l'acte dressé par les experts qui sert de base à l'étude que nous entreprenons.

Dominique Dulong fut l'expert du duc de Rohan; Jean-Pierre Gardère, maître maçon de Lavardens, fut l'expert de la marquise de Gensac. Il commencèrent cette vérification le 6 mars 1752 : elle prit plusieurs jours.

<sup>1</sup> *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1907, pp. 259, 325.

<sup>2</sup> Archives départementales du Gers, Q 131.

<sup>3</sup> C'est à M. Pellefigue que nous devons tous les renseignements sur Roquefort depuis la Révolution. Qu'il nous soit permis de lui dire toute notre reconnaissance pour la longue visite archéologique qu'il nous a permis de faire à l'intérieur de cet intéressant monument.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 15.

*Le château.* — Ils la commencèrent par le château. Ils le trouvèrent bâti en bonnes murailles bien fortes, à trois étages. Le logement du bordier joignait le château du côté du levant<sup>1</sup>. Ce logement consistait en deux chambres sur le bas, une grange contiguë pour le foin, une petite écurie pour une jument, une petite écurie pour les brebis et une grande écurie pour le bétail à grosse corne : le tout était entouré de vieilles murailles bien fortes, ce qui formait une cour. Le portail d'entrée, placé au levant, était sans fermeture.

Les chambres occupées par le bordier n'avaient ni carrelage, ni plancher, ni la grange non plus. L'une de ces chambres avait un four et une cheminée en assez bon état; mais les portes étaient mauvaises et sans serrures. Deux cloisons en colandes et torchis séparaient les deux chambres et la grange : elles étaient en mauvais état et ébranlées. A réparer le couvert de la petite écurie de la jument et la porte de celle des bêtes à grosse corne.

Devant l'habitation du bordier se trouvait un auvent soutenu par trois piliers de pierre formant deux arceaux : il demandait réparation<sup>2</sup>.

On montait au second et troisième étage par un degré<sup>3</sup> en pierre, fort étroit et en *avis*.

Au premier<sup>4</sup>, un grand appartement carrelé, avec une grande cheminée dont les jambages et le chapiteau étaient en pierre. La clé du chapiteau était ébranlée, et il manquait une pierre au pied du jambage du côté du levant. Cet appartement, à une seule pièce, avait trois croisées, levant, midi et nord, fermées par de simples et mauvaises planches de sapin. Le plancher du haut ou plafond de cet appartement était fort gâté, et les gouttières du

<sup>1</sup> Sur le levant, c'est-à-dire appuyant sur le mur nord, et peut-être aussi sur le mur est et midi de la cour. Aujourd'hui, les murs est et sud ont été très diminués de hauteur.

<sup>2</sup> Il ne reste aucune trace de cet auvent ni de ces arceaux.

<sup>3</sup> C'est l'escalier à vis, situé dans la tourelle ronde, qui est signalé ici.

<sup>4</sup> Les experts, sans doute, n'entrèrent pas dans le rez-de-chaussée ni dans ce que nous avons appelé l'entresol, éclairé seulement par de longues et étroites meurtrières. Ce premier étage dont ils parlent est donc le second du château.

couvert l'avaient pourri : des planches manquaient même près de la cheminée.

Les experts trouvèrent le château, depuis le bas jusqu'au couvert, soutenu par un mur carré<sup>1</sup> « qui occupet quasi le cart des appartemens que nous n'avons peu voir en dedans ni ayant aucune ouverture de porte au premier ni second estage ». Il y avait seulement une petite porte au troisième étage donnant sur une petite chambre ou cabinet voûté sur le haut.

Le troisième appartement ou second étage était constitué de la même façon que le premier. Il n'était point carrelé et n'avait pas de plancher sur le haut. Les fenêtres étaient, comme celles de l'étage précédent, avec, en moins, les fermetures en planche. Il y existait un jambage de cheminée en pierre, sans tuyau de cheminée. Une des poutres d'en haut était cassée et étayée.

Le couvert du château, réparé depuis peu, fut trouvé en assez bon état.

Les experts, revenus dans la cour, remarquèrent qu'il y avait autrefois un escalier en pierre, joignant le mur de la cour, pour monter au haut. Ils remarquèrent qu'il était entièrement démoli, comme le parapet qui se trouvait jadis sur ce mur<sup>2</sup>. Les jambages du portail d'entrée de la cour étaient en partie ébrulés : il n'y avait ni porte en bois, ni aucune sorte de ferrure.

A l'extérieur de la cour, ils remarquèrent les vestiges d'un mur de soutènement à vingt pans de distance du levant du mur d'enceinte. Comme les bestiaux ne pouvaient aller et venir sans risquer beaucoup, ils jugèrent indispensable de bâtir à chaux et à sable ce mur presque démoli.

Le mur de la cour, qui joint la grange du côté du levant, était creusé par le chancre à la largeur d'une canne environ et sur quatre cannes de long : démolir et rebâtir cette partie du mur paraissait nécessaire.

<sup>1</sup> C'était la tour carrée du XIII<sup>e</sup> siècle qui avait été enclavée dans les constructions du XV<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> A l'angle nord-est, on voit encore trace des démolitions jusqu'à la hauteur du second étage.

Dépendait de la métairie du château, au midi, près de l'église<sup>1</sup>, une vigne de six carterades, en fort mauvais état, composée de mauvais plants qui étaient à renouveler. Les bois, près de cette vigne, étaient en taillis de quatre années, sans baliveaux.

Les experts signalent encore, comme dépendant de la métairie du château, une pièce de terre, dite à Las Plagnes, de la contenance de dix sacs de semence; elle était ruinée par les eaux pluviales, pleine de fondrières et sans aucun fossé.

*Le moulin.* — Les experts furent, après la vérification du château et de ses dépendances, conduits au moulin, sur le Gers. Ils y trouvèrent installées trois meules, deux en cuve, l'autre en trompet. Il était composé de quatre pièces sur le bas : deux servaient à l'abri des meules, une autre d'écurie, une quatrième de fournière. On voyait, au midi, un auvent sous lequel était un mauvais escalier en manière d'échelle. En haut, quatre chambres, une seule cheminée. Elles n'étaient point carrelées. Deux seulement avaient sur le haut un plancher de planches volantes non travaillées.

L'examen des meules amena à conclure à la réparation de celle du trompet; elle était fort minée et presque hors d'usage. La cuve, sur le bas du moulin, qui était en pierre, avait besoin d'être refaite. Il fallait aussi élever cette meule à la hauteur des deux autres, et le terrain de même. Et comme cette élévation devait empêcher de placer l'*engrenière* sur la meule, le plancher (plafond) étant trop bas, il fallait donc aussi élever celui-ci. De même le plafond au-dessus des deux autres meules était à élever. L'auvent qui se trouvait au midi, qui était en planche et qui ser-

<sup>1</sup> Il n'y a pas longtemps encore, le cimetière de Roquefort, maintenant situé au midi de la route qui mène au village, était près du château, au midi, à l'angle que cette route forme en allant vers la rivière du Gers. C'est là, sans doute, qu'on voyait l'église primitive du lieu. On y a trouvé un très curieux chrisme avec inscription.

Proche de l'ancienne porte de ce cimetière, on voit une fontaine miraculeuse dans laquelle les malades vont se baigner le jour de la fête de sainte Radegonde (13 août). Cette fontaine est signalée dans les *Sanctuaires en renom du diocèse d'Auch*, par J. L., Auch, imp. Centrale, 1909, p. 138.

vait de décharge pour la chambre où se trouvait la cheminée, avait son plancher démantibulé, et son couvert, en mauvais état, était à réparer.

Le mur qui bordait le bouquier (canal du moulin) du côté du couchant était mauvais et fort bas : il était à refaire depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la hauteur de cinq pans; il n'en avait alors que trois.

Dans l'intérieur du moulin, le meunier fit examiner par les experts les murs qui séparaient les cours des meules, même le mur du midi où étaient les écluses. L'eau filtrait en divers endroits à travers l'épaisseur, faute de réparations et par suite du manque de crépissage au dedans et au dehors. Ils remarquèrent que ces murs étaient fort décharnés, qu'il fallait les réparer sans retard pour en éviter la chute. La toiture du moulin était en assez bon état.

Les experts remarquèrent que le pré de réserve et les prés des trois métairies étaient enclavés entre le lit de la rivière et le canal du moulin; la digue, sur le haut, n'avait aucune écluse. Au bas de ces prairies, ils virent un petit pont à une arche : il était presque comblé par les éboulements qui se produisaient tout le long du canal. Les terres, emportées par les eaux, s'arrêtaient à ce pont et occasionnaient, disent les experts, de fréquentes inondations. Ils proposaient de faire une écluse à la digue et de refaire le pont avec une arche plus ouverte.

Près du moulin, il y avait bien une digue en pierre avec une écluse : tout cela était inutile, on devait transporter l'écluse au midi.

*Métairie de Landrix*<sup>1</sup>. — Les experts trouvèrent cette métairie

<sup>1</sup> Landrix se trouve au midi du château de Roquefort et à une distance de mille à quinze cents mètres. Dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, M<sup>me</sup> de Bezolles, qui possédait cette métairie, la vendit à deux acquéreurs : Fiasse et Lagardère. Depuis, la métairie de Landrix a été encore morcelée. Elle forme aujourd'hui un petit hameau habité par quatre ou cinq voisins. L'inventaire fait à la Révolution l'estimait du labourage de quatre paires, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Gers* (3<sup>e</sup> trimestre 1907, pp. 262-263, note).

composée de trois chambres basses. La première avait un plancher fort vieux et une cheminée; les deux autres, qui servaient de fournière et de chai, n'avaient point de plancher. Contigu à ces chambres, à l'est, se voyait un auvent; de chaque côté étaient trois écuries et « un garde couchon ».

Les murailles de cette métairie étaient assez bonnes, à l'exception de cinq cannes de long sur la paroi du midi. Une cloison, sur la porte d'entrée, de la largeur de l'auvent, avait besoin d'être refaite. Tout le reste était en assez bon état et avait été réparé depuis peu.

Des bois entouraient cette métairie au levant, au midi et au couchant. Ils se composaient de hautes futaies. Ils étaient fort vieux et ne devaient donner rien de bon que pour brûler.

Les experts remarquèrent aussi que beaucoup d'arbres avaient été coupés. Le bordier et les gens du voisinage leur dirent qu'on en avait coupé de tout temps pour l'entretien des bâtiments appartenant au seigneur.

Cette métairie avait dans ses dépendances huit carterades de jeune vigne assez belle, mais dégarnie d'environ un quart.

Les autres terres labourables leur parurent d'un terrain faible, délaissé, inculte, ruiné par les eaux et sans fossé. Au milieu d'un bois, ils trouvèrent un grand terrain inculte qui leur sembla abandonné depuis longtemps.

*Métairie du Cap-du-Padouenc*<sup>1</sup>. — Elle se composait de deux chambres, un four, une cheminée, deux écuries, un auvent à l'est, trois autres écuries du côté du nord et une grange sur l'arrière. Vieilles murailles décharnées en maints endroits. A l'intérieur, les séparations étaient en partie en mauvaises parois, en partie en mauvais torchis, le tout à refaire à neuf, ainsi que toutes les portes extérieures ou intérieures qui n'avaient aucune serrure. Tout le couvert était à refaire de suite, et on devait y

<sup>1</sup> Le *Padouen*, dans l'inventaire de la Révolution, est évalué du labourage de deux paires.

employer quinze cents tuiles à canal, trente chevrons, quarante cannes de bois pour faitages et ventrières, trente bottes de latte, toutes les planches pour la bordure, clous, chevilles de fer nécessaires. Il fallait refaire les cordons de la toiture et le faitage avec du sable de rivière. Le *cantonage* du four, au midi, était presque démolì; il fallait le rétablir.

Dans les dépendances de cette métairie, ils trouvèrent quatre carreaux de vigne fort vieille et dégarnie, un carreau de jeune vigne bien garnie et fort belle quoique plantée sur un mauvais fonds.

Les terres labourables de cette métairie étaient en assez bon état.

*Maison de la forge*<sup>1</sup>. — La maison de la forge de Roquefort était composée de trois chambres basses, la boutique comprise, sans plancher ni carrellement. Les cloisons de séparation étaient en colandes et torchis très mauvais. Les seuils étaient pourris et à changer. En dedans, point de porte ni de cheminée. On voyait le corps d'un four, au dehors, du côté du levant. Il était presque démolì et hors d'usage.

Cette maison était bâtie en mauvaise muraille à l'est, septentrion et couchant : au midi, elle était close par une paroi de terre, en bien mauvais état. Le tout menaçait ruine. Le couvert, en mauvais état, avait besoin d'être resnivi en entier. Il fallait vingt chevrons, vingt cannes de bois pour ventrières et un millier de tuiles à canal.

Parmi les outils de la forge, les experts examinèrent et trouvèrent le soufflet, l'enclume et les autres pièces en bon état.

*Maison du cabaret*<sup>2</sup>. — La maison du cabaret avait deux chambres sur le bas, avec plancher, deux écuries et un chai.

<sup>1</sup> Le seigneur de Roquefort, étant propriétaire de la forge, devait jouir du droit de forge. Selon l'usage courant dans notre pays, il devait l'affermir, ainsi que la maison de la forge, moyennant une rente annuelle.

<sup>2</sup> Il y aurait lieu de répéter ici, pour le cabaret, ce qui a été dit, dans la note, pour la forge.

Dans la première chambre, les experts trouvèrent une cheminée et un four en assez bon état. Le bas de la maison avait une muraille assez bonne. La cloison en colandes et torchis, qui séparait la première chambre et le chai, était en mauvais état. Une partie du seuil était pourrie.

Dans la première chambre, au plancher (plafond), on voyait une poutre fort grosse, fendue d'un bout à l'autre et cerclée par trois bandes de fer.

On avait accès au premier par un degré (escalier) en planches, assez bon. Il y avait aussi deux chambres séparées par une cloison de colandes et torchis qui était mauvaise. Ces chambres n'étaient point carrelées ni planchées sur le haut.

Cet appartement était entouré de mauvais *bresadis* et torchis au midi et au couchant. Les seuils et une bonne partie des colandes étaient pourris.

Les toits des appartements et des écuries avaient besoin d'être resuivis dans toute leur superficie. Quatre ventrières et seize chevrons à changer, toutes les planches de la bordure et au moins cinq cents tuiles à canal et dix bottes de latte. On devrait cordonner le couvert à chaux et sable de rivière.

*Métairie de Bolio, en Clarac*<sup>1</sup>. — La métairie de Bolio, juridiction de Clarac, était composée d'une grande chambre, d'une autre petite, contiguë à la première, d'un tinal sur l'arrière, d'un auvent sur le devant, de trois écuries sur les deux côtés. Les bâtiments étaient bas, la muraille était bonne, si ce n'est du côté du midi où elle avait perdu son aplomb sur six cannes de longueur et où elle menaçait d'une ruine prochaine. Dans la cour des brebis, un mur de séparation, fort décharné sur le bas, mena-

<sup>1</sup> Clarac est annexe de Roquefort (cf. *Bulletin de la Soc. Arch. du Gers*, 1907, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 262, note. — *Ibid.*, 4<sup>e</sup> trim., p. 339 et note). La métairie du Boulio est aujourd'hui propriété de la famille Baylac, qui possède également la maison accostée, en 1829, au château de Roquefort, les bâtiments et la cour compris dans l'enceinte, et des terres qui dépendaient jadis du château. L'inventaire de la Révolution a dû écrire Bouliée pour Boulio. Cette métairie fut désignée comme contenant un labourage de deux paires (*Bulletin de la Soc. Arch. du Gers*, 1907, p. 263, note).

gait de s'écrouler. Le four, qui était à la première chambre, devait être refait, vu son mauvais état. La cloison qui séparait les deux chambres avait quitté la verticale; le seuil était pourri. On devait nécessairement la réparer, attendu que cette cloison supportait une partie du plancher de la première chambre. Le mur de cette première chambre, sous l'auvent, devait être réparé. La toiture de la maison était en bon état.

La vérification ci-dessus fut achevée le 8 mars 1752. Les experts déclaraient y avoir apporté tout le soin et toute l'exactitude possibles<sup>1</sup>.

Bien que notre but ait été, avant tout, de produire des documents, on nous pardonnera cependant quelques courtes réflexions.

On ne doit pas croire que l'on a là la physionomie de toutes les habitations rurales gasconnes sous le régime féodal, ni même du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous en connaissons d'autres, assurément de la même époque, qui présentent des types différents. Mais on pourrait y trouver peut-être le spécimen des habitations rurales du Haut-Fezensac, et plus particulièrement de celles du domaine des ducs de Roquelaure dont les terres, délaissées depuis cent ans par leurs propriétaires, étaient livrées aux agents d'affaires qui ne se préoccupaient guère du logement des bordiers et tenanciers à un titre quelconque. Peut-être pourra-t-on juger sans témérité qu'on se trouve en présence des habitations rurales de ce pays au XVII<sup>e</sup> et même au XVI<sup>e</sup> siècle.

On ne trouve guère, dans chaque habitation, que deux chambres pour le logement de la famille. Ainsi en était-il chez le bordier du château, à la métairie du Cap dou Padouenc, à celle du Boulio. Au moulin, il y avait bien quatre pièces; mais, en 1752, deux seulement étaient habitables, ayant seules un plancher sur le haut.

<sup>1</sup> L'original de cet inventaire, que nous avons entre les mains, est écrit sur trois feuillets doubles de 2 sols, portant le timbre de la généralité d'Auch. Le cahier qu'ils forment mesure 0<sup>m</sup>24 × 0<sup>m</sup>185. Il semble écrit de la main de l'expert Dulong, qui l'a signé avec son collègue. Cette vérification porte la marque du contrôle, à Auch, le 21 septembre 1752.

La métairie de Landrix, notée comme ayant trois chambres, n'en avait qu'une en réalité : les deux autres servaient, l'une de fournière, l'autre de chai, et n'avaient point de plancher au-dessus.

La maison du cabaret, plus confortable, avait quatre chambres, deux en bas, deux en haut. Mais celles de l'étage supérieur ne pouvaient guère être habitées en toute saison, puisqu'elles n'avaient pas de plancher au-dessus.

On remarquait, dans toutes ces habitations, une seule cheminée. Elle se trouvait dans la première pièce, à la fois cuisine, salle à manger et, sans doute aussi, chambre à coucher. C'était la salle commune, le foyer, *lou caouhadé*. La seconde chambre, pièce obscure, généralement entourée de bâtiments de toutes parts, n'ayant de lumière et d'air que ce qui pouvait lui en venir par la pièce du *caouhadé*, était destinée aux jeunes filles et aux enfants de la maison. Le chef de la famille et les vieux parents avaient leur couche dans la première pièce<sup>1</sup>.

Un auvent, qui abritait la porte d'entrée, devait encore intercepter beaucoup de la lumière qui arrivait jusqu'à la cuisine. Il servait aux ménagères, quand elles avaient le temps ou le goût de coudre, ou quand elles filaient leur quenouille. Là dessous aussi elles préparaient les herbages et l'alimentation des animaux de basse-cour. Les vieillards enfin s'y abritaient, quand les infirmes les retenaient au logis, en attendant le retour de ceux qui étaient allés travailler dans les champs.

A droite et à gauche de cet auvent s'ouvraient les écuries des animaux de la ferme, les compartiments des volatiles de la basse-cour, en particulier des oies qu'on élevait en Gascogne dès les temps les plus anciens.

On se demande ce que pouvait être la propreté et l'hygiène dans ces maisons où il était impossible de renouveler l'air. Outre que leurs habitants, dont la vie était rude autant que les mœurs, n'y demeuraient guère, on voudra bien remarquer que les cheminées fumeuses — la fumée est un désinfectant énergique —

<sup>1</sup> Les vieux parents occupaient la chambre obscure quand il n'y avait pas d'enfants ou qu'ils étaient peu nombreux.

jouaient un rôle bienfaisant. De plus, on connaît aussi l'existence, en ce pays, d'épidémies fréquentes qui y faisaient beaucoup de victimes<sup>1</sup>. Elles auraient dû être plus nombreuses sans le climat, très salubre.

Aucune de ces habitations de Roquefort n'était pourvue d'un corridor, *lou courraou*. On en trouverait, au contraire, beaucoup, en Armagnac proprement dit, dans des maisons du XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que nous n'en connaissons pas dans le Fezensac.

Une dernière remarque enfin : dans ce pays où la pierre se trouve en abondance, elle était encore peu employée pour les constructions rurales des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, époque à laquelle furent, pensons-nous, élevées celles du domaine de Roquefort, inventoriées au XVIII<sup>e</sup>.

Nous nous excuserons d'avoir retenu si longtemps l'attention de nos lecteurs sur une étude qui peut paraître très prosaïque ; mais elle ne sera pas dépourvue d'intérêt pour quiconque s'intéresse à l'histoire des habitacles humains au cours des siècles.

<sup>1</sup> P. LAFORQUE, *Revue de Gascogne*, I, 33.

